

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 26

Services du Premier Ministre.

IV. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur : M. René MONORY
(en remplacement de M. André COLIN, rapporteur spécial).

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4 législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 30), 1399 (tome V), 1400 (tome XV) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Les dépenses ordinaires	8
A. — Les mesures acquises	8
B. — Les mesures nouvelles	9
II. — Les dépenses en capital	14
A. — Les investissements exécutés par l'Etat	14
B. — Les subventions d'investissements accordées par l'Etat	14
Conclusions	17
ANNEXE I. — Situation des différents Territoires d'Outre-Mer	23
ANNEXE II. — L'évolution de la production intérieure brute, du produit intérieur brut et des balances commerciales	30

Mesdames, Messieurs,

Dispersés à travers le monde, dissemblables en raison de leur situation géographique, de leur climat, de leurs populations, les Territoires d'Outre-Mer présentent toutefois des traits communs, ceux des pays en voie de développement. Du Territoire français des Afars et des Issas à la Polynésie française, des Comores à l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, des problèmes d'ordre économique et social à peu près identiques sont à résoudre, mais l'urgence et la profondeur des réformes à entreprendre sont diverses. Seule, la Nouvelle-Calédonie, par suite de l'expansion accélérée de son industrie minière et métallurgique, offre l'aspect d'un pays bien engagé sur la voie du « décollage » économique.

Élément de répartition des ressources, le budget général — et notamment celui des Territoires d'Outre-Mer — doit permettre à ces régions de bénéficier de la solidarité nationale pour tenter de sortir du marasme qu'elles connaissent généralement ; mais les effets des concours budgétaires sont eux-mêmes très différents suivant que ces crédits sont utilisés dans un territoire possédant des ressources locales relativement importantes ou dans un pays à peu près démuné de tout.

Des choix budgétaires s'imposent donc ; il apparaît d'autant plus ardu d'y procéder que le risque est grand d'aggraver ainsi l'écart séparant déjà certains territoires d'autres ; doit-on accorder la priorité à ceux qui, comme les Comores, sont comme figés dans une économie de subsistance et arrivent avec peine à maintenir un niveau minimal de développement ou convient-il d'aider en premier lieu ceux qui, comme la Nouvelle-Calédonie, sont susceptibles de se passer bientôt du concours métropolitain, et dans un deuxième temps faut-il procéder à l'attribution de dotations substantielles aux autres territoires qui, en attendant, auront peut-être échappé au déclin ?

En fait, ce qu'il faut souligner, c'est que ces territoires français, pour cette seule raison qu'ils font partie intégrante de la communauté nationale, ne sauraient être laissés dans un état de dénuement et de pauvreté indignes de la France : parce qu'ils sont français, les Afars et les Issas, ou les Comoriens, savent pouvoir compter sur l'aide efficace du budget métropolitain. Solidarité

certes et non point aumône ; les montants et la nature des concours inscrits au budget pour 1971 répondent des intentions du Gouvernement dans ce domaine.

C'est dire l'importance de ceux-ci dans l'économie de ces pays d'Outre-Mer (1) dont ils doivent contribuer à maintenir le développement, notamment en assurant un relèvement du niveau de vie des populations et en comblant le retard constaté entre leur situation économique et sociale et celle de la Métropole.

*
* *

Comparé à celui de 1970, le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1971 s'élève à 244.964.529 F contre 237.886.047 F et se présente de la manière suivante :

	1970	1971	DIFFERENCE
		(En francs.)	
<i>Dépenses ordinaires.</i>			
Titre III. — Moyens des services...	68.793.494	71.838.433	+ 3.044.939
Titre IV. — Interventions publiques.	99.517.553	109.126.096	+ 9.608.543
Total	168.311.047	180.964.529	+ 12.653.482
<i>Dépenses en capital.</i>			
Crédits de paiement	69.575.000	64.000.000	— 5.575.000
Autorisations de programme	74.775.000	84.725.000	+ 9.950.000

De cette comparaison, quelques caractéristiques générales peuvent être dégagées :

— une augmentation très modeste des dotations globales qui d'une année sur l'autre progressent de 3 % contre 3,4 % l'an dernier ;

— un accroissement normal du budget eu égard à la progression générale des dépenses ordinaires de 7,5 % contre 17,2 % en 1970 ;

— un abattement relativement substantiel des crédits de paiement de 8 % qui contraste avec la progression sensible de 13,3 % des autorisations de programme observée pour la présente année.

(1) Une note constituant l'annexe I du présent rapport présente un aperçu de la situation de différents territoires d'Outre-Mer.

Aussi, tout en prenant acte de la modeste augmentation de 3 % du projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1971 par rapport au budget voté de 1970, devons-nous regretter que ce budget soit essentiellement orienté vers la gestion et que les investissements productifs y soient réduits.

1° *La gestion.*

Le montant des dépenses ordinaires traduit une progression des crédits de 12,6 millions de francs d'une année sur l'autre, dont :

— 3 millions de francs au titre des moyens des services (dont + 2,6 millions de francs pour les seules dépenses de rémunérations des personnels) ;

— et 9,6 millions de francs pour les interventions publiques (dont + 9 millions de francs pour les subventions aux budgets locaux).

2° *Les investissements.*

Les dépenses en capital en 1971 seront de 64 millions de francs contre 69.575.000 F en 1970 pour les crédits de paiement : cette baisse de 5.575.000 F en une année équivaut, à niveau de prix égal, à dépenser un dixième de moins l'an prochain qu'au cours de la présente année ; comme les prix auront entre temps progressé de 6 % environ, on constate que le volume des investissements sera réduit de 13,3 % à peu près.

Cependant une évolution de sens contraire mais de même amplitude caractérise les autorisations de programme ; elles progresseront en effet en 1971 de 9.950.000 F par rapport à 1970, soit + 13,3 %.

Disons dès l'abord que, s'agissant de territoires français mais dont le retard par rapport à la Métropole demeure encore considérable, malgré les efforts financiers déjà accomplis, c'est une croissance de cet ordre que nous aimerions trouver chaque année au titre des dépenses en capital (crédits de paiement et autorisations de programme) dans le budget qui leur est consacré.

Il faut, il est vrai, noter que le budget proprement dit des Territoires d'Outre-Mer qui représentait, en 1970, 26,8 % de l'effort financier de la Métropole dans ces territoires ne correspondra, en 1971, qu'à 26,1 % de cet ensemble, aussi n'est-il pas possible,

en tenant compte des seules dotations inscrites dans ce budget de juger des options gouvernementales pour ces pays en 1971.

A cet effet il nous a paru indispensable de rappeler dans le tableau ci-après les diverses dotations budgétaires qui seront réservées l'an prochain aux Territoires d'Outre-Mer.

Récapitulation générale des crédits affectés aux Territoires d'Outre-Mer.
(1970-1971)

NATURE DES DEPENSES	1970				1971			
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Dont crédits de paiement.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Dont crédits de paiement.	Total.
	(En millions de francs.)				(En millions de francs.)			
<i>I. — Dépenses civiles.</i>								
Affaires culturelles.....	»	0,050	»	0,050	»	2,563	2,363	2,563
Affaires sociales.....	»	7,083	0,158	7,083	»	9,859	»	9,859
Anciens combattants.....	»	8,200	»	8,200	»	8,580	»	8,580
Economie et finances :								
Charges communes (I).....	»	33,430	»	33,430	»	36,750	»	36,750
Services financiers (II).....	»	16,579	»	16,579	»	17,639	»	17,639
Education nationale.....	»	75,309	10,056	75,309	»	82,453	(a) 13,000	82,453
Equipement et logement.....	0,251	5,393	2,428	5,644	0,239	4,225	2,012	4,464
Intérieur.....	0,010	2,237	»	2,247	0,010	1,591	»	1,601
Justice.....	»	11,240	»	11,240	»	12,535	»	12,535
Services du Premier ministre :								
Jeunesse, sports et loisirs (II)..	»	6,804	(a) 3,508	6,804	»	4,835	(b) 0,290	4,835
Territoires d'outre-mer (IV)....	10,295	231,796	73,550	242,091	11,335	238,029	68,090	249,364
Transports :								
II. — Aviation civile.....	1,317	44,394	13,990	45,711	1,396	49,148	16,121	50,544
III. — Marine marchande.....	»	3,261	0,429	3,261	»	3,474	0,429	3,474
Défense nationale :								
Section commune.....	»	0,387	»	0,387	»	0,419	»	0,419
Postes et télécommunications....	0,309	16,524	3,330	16,833	0,330	15,512	(c)	15,842
Totaux (I).....	12,182	462,687	107,449	474,869	13,310	487,612	102,305	500,922
<i>II. — Dépenses militaires.</i>								
Défense nationale :								
Section commune.....	»	50,859	2,593	50,859	»	59,506	1,118	59,506
Section air.....	»	26,258	0,300	26,258	»	26,469	0,600	26,469
Section forces terrestres.....	»	148,232	4,650	148,232	»	156,271	5,700	156,271
Section marine.....	»	200,994	0,723	200,994	»	212,041	0,612	212,041
Totaux (II).....	»	426,343	8,266	426,343	»	454,287	8,030	454,287
Totaux généraux.....	12,182	889,030	115,715	901,212	13,310	941,899	110,335	955,209

(a) La ventilation de ces crédits entre les D. O. M. et les T. O. M. est susceptible de modification.

(b) Anticipation sur 1971 accordée en 1970.

(c) L'affectation des crédits d'équipement n'est pas encore connue.

La lecture de ces données permet de constater :

— que la Métropole consacrera aux Territoires d'Outre-Mer 955,2 millions de francs en 1971 contre 901,2 en 1970, soit une progression de crédits de 54 millions de francs correspondant à un pourcentage de 6,0 % ;

— que les dépenses civiles (500,9 millions de francs contre 474,8) sont majorées de 26,1 millions de francs (+ 5,4 %) ; elles représentent 52,4 % de l'ensemble contre 52,7 % en 1970 ;

— que les dépenses militaires s'accroissent de 27,9 millions de francs (+ 6,5 %) ;

— que les crédits de paiement constituent seulement 11,5 % de la masse des dotations affectées aux Territoires d'Outre-Mer ; c'est là une insuffisance dont il est urgent de prendre conscience, leur part dans cet ensemble étant en diminution puisqu'elle était en 1970 de 12,8 %.

I. — Les dépenses ordinaires.

A. — LES MESURES ACQUISES

En ce qui concerne les *mesures acquises*, le supplément de la charge budgétaire, qui est de 9.166.905 F, résulte de l'application de décisions relatives au personnel, de transferts et de majorations de subventions, d'une part, et de la non-reconduction de crédits ouverts en 1968, d'autre part.

1° *L'application de décisions relatives au personnel.*

Pour + 1.346.021 F au titre de l'extension en année pleine de la revalorisation des rémunérations publiques (personnels de l'administration centrale et personnels d'autorité en service dans les Territoires d'Outre-Mer) applicables au 1^{er} octobre 1969 et aux 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} octobre 1970.

Pour + 1.293.839 F au titre de la revalorisation des traitements des agents des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer.

Pour + 2.583.701 F au titre de l'application de textes (indemnités spécifiques, revisions statutaires, cotisations de Sécurité sociale, prestations familiales).

2° *Les subventions.*

Pour + 4.033.344 F, des subventions sont octroyées aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer pour leur permettre de faire face aux dépenses supplémentaires provoquées par l'amélioration des rémunérations publiques et des prestations familiales.

3° *La non-reconduction de crédits ouverts en 1970.*

Les dotations des chapitres 34-21 (dépenses de fonctionnement des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer) et 34-92 (achat et entretien de matériel automobile) sont réduites de 90.000 F.

B. — LES MESURES NOUVELLES

Au titre des *mesures nouvelles*, un crédit supplémentaire de 3.486.577 F est prévu. Nous regrouperons les dépenses en cause en deux rubriques :

- les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services ;
- les mesures diverses.

1° *Les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services.*

Ces mesures, qui avaient intéressé en 1970 les services d'Etat principalement en *Nouvelle-Calédonie* et en *Polynésie française* et dans le territoire de *Wallis et Futuna*, concernent pour 1971 la *Nouvelle-Calédonie*, les *Comores* et la *Polynésie française*.

Les crédits consacrés à ces opérations (+ 3.908.429 F) doivent permettre :

- une modification des effectifs ;
- une majoration des crédits de matériel.

a) *Une modification des effectifs* : elle est importante car elle représente une dotation de 3.908.429 F correspondant à la création de 65 emplois.

L'augmentation des personnels concerne la progression de l'effectif des services d'Etat dans les territoires de la *Nouvelle-Calédonie*, de la *Polynésie française* et des *Comores*.

— à la *Nouvelle-Calédonie*, l'essor économique, l'installation prochaine d'un nouveau complexe industriel, la création d'un centre urbain nouveau, l'accroissement rapide de la population à Nouméa,

l'aggravation de la délinquance rendent indispensable une augmentation des effectifs des services d'Etat :

- représentation du pouvoir central (+ 345.569 F : 10 emplois créés) ;
- service administratif (+ 68.436 F : 2 emplois créés) ;
- police administrative (+ 1.597.686 F : 39 emplois) ;
- inspection du travail (+ 83.202 F : 1 emploi) ;
- services des communes (+ 47.882 F : 4 emplois créés).
 - en *Polynésie française*, la nécessité d'assurer les contrôles aux aéroports selon les normes définies par les accords internationaux impose le renforcement des services de police (+ 161.249 F : 3 emplois créés).

— dans le territoire *des Comores*, la vérification des dossiers techniques d'investissement requiert la création d'un service de contrôle (+ 120.822 F : 4 emplois). Par ailleurs, il est prévu de créer 2 emplois des cadres territoriaux (+ 19.987 F) pour répondre aux besoins croissants de l'administration.

b) *Une majoration des crédits de matériel* : une dotation supplémentaire de 1.011.696 F est destinée à faire face aux besoins des administrations ainsi renforcées dans les Territoires d'Outre-Mer considérés.

2° *Les mesures diverses.*

Les dépenses nouvelles inscrites tant au titre des moyens des services que des interventions publiques se traduisent par un accroissement de crédits de 6.872.719 F ; mais ceux-ci sont inférieurs aux dotations faisant l'objet de transferts et aux économies (— 7 millions 103.098 F).

a) En ce qui concerne les *moyens des services (titre III)*, la diminution de crédits résulte de l'action de deux séries de facteurs :

- des *éléments positifs* concernant :
 - la situation des personnels : relèvement de 1,92 à 2,02 du coefficient de majoration applicable aux rémunérations du personnel des services d'Etat en Nouvelle-Calédonie (+ 72.136 F) et transformations d'emplois dans le but d'aligner les conditions de carrière des personnels de police en service dans les territoires d'Outre-Mer sur celles de leurs homologues métropolitains ;

— les ajustements des crédits de matériel à l'administration centrale (+ 150.000 F) et dans les territoires d'Outre-Mer (+ 592.275 F), cette dernière augmentation de crédits étant imputable :

— à des dépenses de soldes (groupement nomade autonome dans le territoire français des Afars et des Issas ;

— à des frais de matériel (véhicules : territoire français des Afars et des Issas, Polynésie française, Wallis et Futuna ; immeubles et cargo postal Saint-Pierre-et-Miquelon et Polynésie française (goélettes administratives) ;

— un *élément négatif* relatif au transfert (— 6.473.673 F) au budget des services financiers de 147 emplois et des crédits affectés au fonctionnement du service des douanes en Nouvelle-Calédonie (— 2.425.771 F : 59 emplois supprimés), en Polynésie française (— 3.441.988 F : 73 emplois supprimés) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (— 605.914 F : 15 emplois supprimés).

b) En ce qui concerne les *interventions publiques (titre IV)*, trois séries de mesures sont envisagées : elles sont relatives :

— aux actions nouvelles ;

— à des ajustements aux besoins ;

— à des économies.

Les *actions nouvelles* nécessitent une augmentation de crédits de 3.513.251 F.

— Il est demandé une subvention de 500.000 F pour permettre à l'Etat de contribuer à l'organisation des jeux du Pacifique du Sud qui se dérouleront à Papeete en 1972.

— Dans le territoire des Terres australes et antarctiques, l'augmentation de 1.500.000 F permettra notamment de procéder à des recherches qui tendent à exploiter la position de haute latitude magnétique et la situation d'isolement anthropique du territoire dans le cadre d'une coopération internationale. L'essentiel de notre activité scientifique dans ce territoire est exposé dans l'analyse des problèmes spécifiques à chaque territoire constituant l'annexe I du présent rapport :

— En Nouvelle-Calédonie le coefficient de majoration applicable aux rémunérations du personnel sera portée de 1,92 à 2,02 (+ 165.251 F).

— Aux Nouvelles-Hébrides, l'effort amorcé en matière d'enseignement et de service de santé doit être accompagné par une action économique en milieu rural tendant à la fixation des populations sur leurs terres : c'est là le but assigné à une équipe d'animation rurale (+ 548.000 F.).

— Dans le territoire des Comores, en 1971 une aide financière supplémentaire de 800.000 F est destinée :

— à permettre la création d'un office du tourisme dont l'action pourrait se révéler propre à accroître les ressources du territoire (+ 200.000 F) ;

— et à contribuer aux dépenses de fonctionnement de l'hôpital de Moroni (+ 600.000 F).

Les ajustements aux besoins concernent la majoration :

— d'une part des taux mensuels des bourses d'enseignement supérieur et du nombre de bourses à attribuer aux jeunes gens des Territoires d'Outre-Mer (+ 100.000 F) ;

— et d'autre part des subventions d'équilibre allouées aux Territoires d'Outre-Mer (+ 2.050.000 F). Celles-ci sont versées à ces territoires afin de soutenir leurs efforts en matière de scolarisation, d'assistance médicale (Nouvelles-Hébrides) et de les aider à supporter les charges de transport (Terres australes et antarctiques) ainsi que les revalorisations de rémunérations (Terres australes et antarctiques, Wallis et Futuna, Nouvelles-Hébrides). La répartition est la suivante :

Wallis et Futuna.....	+	150.000 F.
Nouvelles-Hébrides	+	550.000 F.
Terres australes.....	+	1.350.000 F.

Par ailleurs, l'aide technique apportée au Territoire des Comores en 1971 nécessite un ajustement de 395.097 F.

Sans doute pourrait-on critiquer la pratique de ces subventions d'équilibre. Cependant on peut estimer que lorsque celles-ci répondent aux besoins inhérents au développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer, elles doivent être octroyées dans la mesure où le budget de ceux-ci ne supporte pas de charges inutiles ou excessives.

En raison du faible niveau de vie des populations, de leurs facultés contributives peu élevées, de l'absence totale d'industries locales, d'un essor démographique continu provoquant la montée en flèche des dépenses à caractère social et culturel, les Territoires d'Outre-Mer sont en effet contraints :

— de limiter leurs dépenses d'investissements sur ressources propres ;

— de demander à la Métropole une aide financière pour équilibrer leurs budgets ;

— de consacrer une partie importante de leurs recettes ordinaires au fonctionnement des services de santé et de l'enseignement, dans des proportions beaucoup plus importantes que dans la Métropole.

En fait, tous les Territoires d'Outre-Mer reçoivent une aide de la Métropole ; celle-ci est constituée par des subventions d'équilibre et participations, d'une part, et des prises en charge de personnels métropolitains affectés dans les Services territoriaux, d'autre part.

Une *économie* est jugée possible (— 629.425 F) par suite de la nouvelle réglementation relative au remboursement des frais de voyage des fonctionnaires se déplaçant par la voie aérienne.

II. — Les dépenses en capital.

Les dépenses en capital passent :

- de 74.775.000 F en 1970 à 84.725.000 F pour 1971 au titre des autorisations de programme, soit une progression de 13,3 % ;
- et de 69.575.000 F en 1970 à 64 millions de francs pour 1971 au titre des crédits de paiement, soit une baisse de 8 %.

A. — LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Au chapitre 58-00, réservé aux *opérations d'extension du port de Djibouti*, aucune dotation nouvelle n'est prévue ni en autorisations de programme, ni en crédits de paiement.

Rappelons que l'évolution récente a fait ressortir la prédominance du trafic d'escale du port de Djibouti sur celui d'approvisionnement soit du territoire lui-même, soit de l'Éthiopie. La construction d'un nouveau môle destiné au trafic des marchandises dans le port de Djibouti avait été décidée et le financement en était assuré jusqu'à cette année par un crédit spécial figurant au chapitre 58-00.

B. — LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Les subventions accordées essentiellement par l'Etat, par l'intermédiaire du F. I. D. E. S., permettent de financer les investissements dans les Territoires d'Outre-Mer.

1° Au titre de *l'équipement administratif des Territoires d'Outre-Mer* (chap. 68-94) figurent pour 1971 :

- une autorisation de programme de 14.925.000 F ;
- et un crédit de paiement de 5.500.000 F.

Celles-ci concernent soit la construction de bâtiments administratifs et de logements permettant d'assurer l'hébergement des fonctionnaires servant dans les Services d'Etat, soit la recherche scientifique dans le Territoire des Terres australes.

2° Le budget d'équipement consenti par le F. I. D. E. S. est prévu aux chapitres 68-90 (Section générale) et 68-92 (Section des Territoires).

Pour 1970, il faut signaler une augmentation relativement sensible des crédits du F. I. D. E. S., tant au titre des autorisations de

programme qu'à celui des crédits de paiement pour la section générale mais la stabilisation des autorisations de programme et une diminution des crédits de paiement pour la section centrale.

a) *La section générale.*

	Demandes. pour 1971.	Rappel 1970.
Autorisations de programme	48.000.000 F	42.000.000 F.
Crédits de paiement	38.000.000 F	34.950.000 F.

Par rapport à 1970, on constate que pour la section générale du F. I. D. E. S. le montant des autorisations de programme est accru de 14,3 % et celui des crédits de paiement de 8,7 %.

La répartition de la dotation ainsi ouverte chaque année au chapitre 68-90 réservé à la subvention du F. I. D. E. S. (Section générale) tient compte non seulement du chiffre de la population, du montant des ressources propres et des investissements réalisés avec des crédits différents de ceux fournis par le F. I. D. E. S., mais encore de la situation économique de chaque territoire, de ses possibilités, de l'importance de son retard dans l'équipement.

S'agissant des opérations nouvelles, nous donnons ci-après la répartition prévisionnelle des autorisations de programme de la section générale ainsi qu'un échéancier des crédits de paiement correspondants. Cette répartition n'a qu'une valeur indicative ; elle ne sera arrêtée qu'après examen par le Comité directeur du F. I. D. E. S.

	1971	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
Actions économiques et sociales	12.300.000	6.566.000
Comores	10.000.000	5.560.000
Territoire français des Afars et des Issas	5.600.000	2.900.000
Nouvelles-Hébrides	5.500.000	2.800.000
Nouvelle-Calédonie (équipement des communes)	4.500.000	3.000.000
O. R. S. T. O. M.	2.700.000	1.000.000
Œuvres privées	2.400.000	1.200.000
Études et divers	2.000.000	1.000.000
T. A. A. F.	1.500.000	1.000.000
Réserve pour opérations en cours d'études	1.000.000	500.000
Équipement sportif et culturel	500.000	200.000
Total	48.000.000	25.666.000

b) *La section locale.*

	Demandes pour 1971.	Rappel 1970.
Autorisations de programme...	21.800.000 F	21.800.000 F.
Crédits de paiement.....	20.500.000 F	25.900.000 F.

Le montant des autorisations de programme accordé pour 1970 est reconduit et celui des crédits de paiement est réduit de 20,9 % par rapport à ceux votés en 1970.

Pour les opérations nouvelles, la répartition prévisionnelle des autorisations de programme (section locale) est donnée ci-après ainsi qu'un échéancier indicatif des crédits de paiement correspondants pour 1971.

	1971	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
Polynésie française.....	12.000.000	6.200.000
Nouvelle-Calédonie	6.000.000	3.514.000
Saint-Pierre et Miquelon.....	2.500.000	1.400.000
Wallis et Futuna.....	1.300.000	700.000
Total	21.800.000	11.814.000

A ces crédits s'ajoutent des concours extérieurs — prêts et avances des organismes publics de crédit, subventions du Fonds européen de développement (F.E.D.). C'est donc l'ensemble de ces moyens qui donnera pour l'année 1971 la mesure et le caractère des actions poursuivies ou entreprises pour réaliser les objectifs définis par la loi-programme d'équipement.

En tout état de cause, malgré l'effort entrepris par les ministères techniques dans les Territoires du fait du rattachement de leur plan au Plan national, les crédits du F.I.D.E.S. restent un élément primordial du développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer.

Conclusions.

Votre Commission des Finances a pris acte de l'effort financier consenti dans les Territoires d'Outre-Mer pour 1971 dans le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer proprement dit et également au titre des budgets des ministères techniques.

Laissant, suivant l'habitude, le soin aux parlementaires de ces Territoires de présenter leurs observations concernant notamment les problèmes locaux, votre Commission des Finances insiste auprès du Gouvernement pour que les crédits budgétaires soient rigoureusement affectés à la promotion économique et sociale de ces pays et ne servent, en aucun cas, à d'autres fins telles que le fonctionnement des administrations ou des services publics.

Votre Commission des Finances a chargé votre Rapporteur spécial d'indiquer les principales actions qui devraient être menées de manière immédiate pour favoriser le développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer qui constitue, répétons-le, des parties intégrantes de la République française : ainsi, ils ont droit à toute notre sollicitude et devraient bénéficier de concours budgétaires d'autant plus importants que le retard économique par rapport à la Métropole est plus accentué.

Il apparaît indispensable d'une manière générale de pratiquer dans ces pays une politique très libérale de décentralisation car certaines questions locales ne peuvent être opportunément et efficacement traitées qu'au contact des réalités et des hommes du pays concerné. A cet égard il est souhaitable que les élus locaux soient plus souvent consultés et associés aux décisions. Ainsi pourrait être pratiquée une politique réaliste tenant compte de la situation particulière de chaque territoire et favorisant en même temps une plus grande harmonisation des statuts des Territoires d'Outre-Mer.

1° LA GRANDE MISÈRE DES COMORES

Ce n'est pas par hasard que nous placerons en tête de nos observations les difficultés très grandes que connaît actuellement l'archipel des Comores.

Pays de loin le plus peuplé de nos Territoires d'Outre-Mer puisqu'il possède à lui seul près de la moitié de la population totale de ceux-ci, les Comores sont de loin également le plus

pauvre puisque leur production intérieure brute — dont le montant n'a pas varié depuis plusieurs années alors que la population entre-temps s'est accrue — est cinq fois inférieure à celle de la Polynésie française, sept fois à celle de la Nouvelle-Calédonie.

Les Comores, en tant que Territoire d'Outre-Mer français, ne peuvent, comme les pays indépendants en voie de développement qui leur sont voisins, solliciter des aides des différentes puissances : ils ne peuvent attendre les moyens de leur développement économique et social que de la Métropole. Or, dans ce domaine, le bilan des efforts à accomplir est très important.

Aussi est-il urgent que la France aide ce territoire :

— en assurant le développement d'une économie à usage interne ;

— en organisant la prospection du sous-sol ;

— en finançant un programme de grands travaux routiers et portuaires permettant l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse ;

— en garantissant aux productions locales (coprah, géranium) le soutien des cours pour éviter les conséquences funestes des effondrements observés sur le marché mondial ;

— et en accroissant les crédits consacrés à l'enseignement et à la formation professionnelle.

Ce programme n'est pas exhaustif bien évidemment ; mais l'état de sous-développement actuel des Comores n'est plus supportable : le moment nous paraît venu d'accomplir dans ce territoire un effort sans précédent, digne de notre pays.

2° LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique en bouleversant les structures internes et en provoquant une inflation galopante a créé en Polynésie française une économie artificielle.

Les perspectives économiques paraissent aujourd'hui assez sombres, compte tenu de la menace d'un arrêt d'ici à deux ans des activités du C. E. P. : l'urgence de la mise en place d'une économie de rechange s'impose donc.

Il est évident que, dans l'évolution à envisager, une place non négligeable doit être réservée au tourisme et que, dans ce domaine, le développement des investissements d'accompagnement de l'industrie touristique est à prévoir ; mais l'effort à entreprendre ne saurait se limiter au tourisme.

Diverses actions à renforcer nous paraissent susceptibles d'accroître en Polynésie française les moyens de développement ; au nombre de celles-ci, citons :

- l'implantation d'une industrie du poisson ;
- les activités annexes de la pêche (nacre...) ;
- et la régénération de la cocoteraie.

Parallèlement, sur le plan administratif, il y aurait lieu d'engager une large consultation des responsables locaux en vue de l'application d'une politique souple de rénovation des collectivités locales.

3° LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS A WALLIS ET FUTUNA

Les équipements à réaliser dans les meilleurs délais à Wallis et Futuna sont les adductions d'eau ; il paraît urgent, en effet, de construire un certain nombre de châteaux d'eau qui seraient alimentés par pompage de l'eau provenant des nappes souterraines qui n'auraient pas été contaminées par la pollution.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé publique, il convient de financer l'installation de dispensaires possédant les moyens de traiter efficacement la tuberculose et surtout la filariose, maladie endémique qui constitue dans ces îles un véritable fléau.

4° L'ESSOR ÉCONOMIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Territoire d'Outre-Mer le plus prospère, compte tenu de son économie minière, la Nouvelle-Calédonie constitue une grande chance pour la France, par les importantes réserves métalliques de son sous-sol ; mais l'exploitation de ces richesses doit être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour les habitants du pays. A cet effet, il apparaît opportun de ne pas transposer purement et simplement la réglementation en vigueur sur le territoire métropolitain en ce qui concerne tant la fiscalité que l'exploitation minière et métallurgique.

La Nouvelle-Calédonie connaîtra, au cours des cinq prochaines années, un développement économique sans précédent : la Métropole doit l'aider à accomplir cette étape décisive, en favorisant notamment la formation sur place de personnels spécialisés et en organisant éventuellement l'immigration d'une main-d'œuvre sélectionnée ; elle doit l'aider aussi en décidant des mesures susceptibles de soutenir l'expansion. A cet égard la question des quotas

d'exportation vers le Japon, telle qu'elle est résolue présentement doit être revue, car la limitation actuelle des ventes est susceptible :

— d'une part, d'inciter à entreprendre des recherches minières dans d'autres pays et au cas où celles-ci se révéleraient très encourageantes, il y aurait un risque non négligeable de concurrence de la production néo-calédonnienne ;

— et, d'autre part, de ralentir assez sérieusement l'indispensable effort d'investissement.

5° LES EFFORTS A ACCOMPLIR DANS LE TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

La reprise de la progression du nombre des navires touchant le port de Djibouti est encourageante ; comme les capacités de charge ont été accrues à la suite de la fermeture prolongée du canal de Suez, il convient d'utiliser les nouveaux postes à quai et en même temps d'accroître le rendement des dockers.

L'œuvre entreprise en matière d'équipements collectifs doit être poursuivie, notamment par la construction de bâtiments scolaires, de dispensaires et par la mise en place de réseaux d'adductions d'eau dans les centres urbains.

6° LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUIPEMENT PORTUAIRE A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Il apparaît souhaitable, compte tenu de la situation particulière de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, d'assurer au budget local une subvention accrue pour lui permettre de faire face directement aux nombreuses dépenses supplémentaires qu'il doit supporter ; par ailleurs, une prise en charge de la fonction publique territoriale serait opportune.

Dans le domaine de l'équipement, il est urgent de financer l'aménagement d'un port en eau profonde doté de matériels de débarquement, d'une cale de halage et d'ateliers de réparations afin de constituer à Saint-Pierre une escale pour les croisières maritimes, notamment celles organisées à partir de Montréal.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1971.

ANNEXES



ANNEXE I

SITUATION DE DIFFERENTS TERRITOIRES D'OUTRE-MER

1° Le territoire des Comores.

L'importance relative du territoire des Comores, dans l'ensemble de nos Territoires d'Outre-Mer, réside dans le fait que sa population est égale à la totalité du nombre des habitants des autres territoires.

Population musulmane, elle a toujours montré son grand attachement à la métropole, alors qu'elle s'en trouve géographiquement très isolée, puisque l'archipel des Comores est situé entre l'Afrique et Madagascar.

La métropole a, au cours de ces dernières années, doté le territoire d'équipements administratifs, sociaux et culturels. C'est ainsi que les locaux administratifs ont été complètement réaménagés, tandis que, dans le même temps, un lycée était construit à Moroni comportant une annexe dans l'île d'Anjouan. Par ailleurs, les locaux de l'hôpital de Moroni ont été modernisés, tandis que l'effort dans le domaine sanitaire était accentué.

Les productions agricoles de l'archipel ont fait l'objet de nombreuses interventions du F.I.D.E.S. En 1970, sur les 6.300.000 F du Fonds d'action conjoncturelle qui ont été débloqués, 1.300.000 F ont été affectés aux Comores.

2° La Nouvelle-Calédonie.

Ce territoire bénéficiera de la totalité des autorisations de programme supplémentaires (6 millions de francs) inscrites à la dotation du F.I.D.E.S. pour 1971.

Ces crédits sont destinés pour l'essentiel aux travaux d'infrastructure (routes, télécommunications, viabilité) correspondant aux nouvelles implantations industrielles prévues.

a) La production de nickel.

Celle-ci s'est élevée en 1969 à 40.000 tonnes de métal contenu. Elle était de 37.000 tonnes en 1968. Les exportations en 1969 se sont élevées à 254 millions de francs métropolitains.

Au cours du premier semestre 1970, les pourparlers se sont poursuivis en vue de la constitution d'une nouvelle société COFINMAC. La production de métal est en effet assurée par la seule société Le Nickel qui doit porter sa production à 60.000 tonnes en 1972 et poursuit à cet effet des travaux à Donanbo.

Le Gouvernement, dans le cadre du VI^e Plan, a fixé comme objectif global une production de 200.000 tonnes en 1975 pour la Nouvelle-Calédonie.

C'est en 1972 que devrait fonctionner l'usine qui doit être créée par la SOMECAL, dont le capital sera détenu par la société Le Nickel pour 51 %, le groupe Patino pour 30 % et divers actionnaires néo-calédoniens pour 19 %.

Les autres projets actuellement connus portent sur l'exploitation de minerai située dans le Sud du territoire, dont on pense que la production pourrait atteindre 40 à 50.000 tonnes de métal.

Le premier projet dans cette région est celui de COFINMAC, le second projet est celui de PENAMAX dont le capital est constitué par PENNAROYA et la société américaine AMAX.

L'année 1970 a été marquée par la décision du Ministre du Développement industriel et scientifique d'autoriser les exportations à destination du Japon. Ces autorisations s'élèvent à 3.800.000 tonnes de minerai, avec possibilité d'extension à 4.300.000 tonnes.

Les projets de développement de l'industrie de la Nouvelle-Calédonie s'insèrent dans un marché mondial caractérisé par une insuffisance persistante de l'offre par rapport à la demande. Cette situation de pénurie est due à la fois à l'augmentation des besoins en nickel, car ce métal est de plus en plus utilisé pour les alliages spéciaux et les aciers à haute résistance.

Il se trouve que la production du Canada n'a pas atteint le niveau prévu à cause des grèves qui ont paralysé ce pays pendant plusieurs mois en 1969. Par ailleurs, l'approvisionnement en provenance de Cuba a fait défaut aux Etats-Unis.

La conséquence normale de ce déséquilibre a été une hausse importante du cours international, qui est passé de 9,30 F le kilogramme en novembre 1966 à 16,10 F le kilogramme en novembre 1969. Les perspectives d'un marché sur lequel les prix viennent de subir en quelques années une hausse aussi sensible sont difficiles à apprécier. Il semble cependant que l'on puisse prévoir une certaine stabilisation des cours bien que la production du métal doive sans doute rester inférieure aux besoins dans les années 1975. C'est précisément à cette époque que l'industrie du nickel dans notre territoire de Nouvelle-Calédonie (10 % de la production de métal actuellement) devrait, avec une production de l'ordre de 200.000 tonnes (30 % de la production de métal) assurer à la France une place privilégiée sur le marché de ce métal.

b) *L'évolution démographique.*

La population de la Nouvelle-Calédonie et dépendances s'élève à 100.579 habitants. Ce sont les résultats du dernier recensement (mars 1969). On trouvera ci-dessous la répartition des habitants par ethnie, comparativement aux années 1963, 1956 et 1951.

Répartition de la population en Nouvelle-Calédonie (1951-1969).

DESIGNATION	1951	1956	1963	1969
Européens	21.029	25.160	33.355	38.119
Autochtones	32.850	34.969	41.190	47.113
Tahitiens	»	790	2.542	3.346
Wallisiens	»	1.227	3.016	5.984
Indonésiens	6.885	2.889	3.563	4.530
Vietnamiens	4.075	3.445	2.811	1.487
Divers	»	»	42	»
Total	64.839	68.480	86.519	100.579

Le taux d'accroissement est d'environ 2,5 % par an, nettement supérieur au taux annuel d'accroissement de la population mondiale (1,6 %) ce qui classe le territoire parmi les pays dont la population s'accroît le plus rapidement. Si ce taux se maintient, la Nouvelle-Calédonie aura plus de 200.000 habitants dans un vingtaine d'années. L'élément autochtone représente 46,8 % de la population totale. La proportion de l'élément européen se situe aux environs de 37 %. Le caractère essentiel de cette population est son extrême jeunesse puisqu'elle comprend près de 40 % d'enfants de moins de quinze ans. Quant à la répartition géographique, elle est très inégale. Nouméa demeure le principal centre d'attraction (41,6 % de la population totale). Ce sont bien entendu les autres centres miniers qui se sont le plus vite développés (Thio, Houailou, Bouloupari et Poya). Dans cinq ans, Nouméa et les communes urbaines totaliseront 65 % de la population. Une telle évolution pose des problèmes sociaux qu'il appartient à l'Etat et aux territoires de résoudre à condition que les sociétés de nickel s'associent aux efforts entrepris.

Les efforts les plus probants ont été à cet égard obtenus dans l'enseignement.

3° La Polynésie française.

L'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique a provoqué de profondes modifications tant sur le plan économique que du point de vue des comportements psychologiques. Il faut donc envisager l'avenir de ce territoire sur des bases nouvelles et certaines orientations ont déjà été prises afin de trouver notamment un relais au centre d'expérimentation du Pacifique, lorsque celui-ci, les expériences atomiques étant terminées, disparaîtra.

L'assurance que le Centre d'expérimentation du Pacifique maintiendra jusqu'en 1972 son niveau d'activité actuel nous laisse donc un délai de deux ans pour établir un plan conjoncturel.

a) *L'Évolution des prix.*

L'inflation consécutive à l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique a pu être enrayée à partir de 1967 par un ensemble de mesures : suppression des indexations, renforcement du contrôle des prix, blocage des prix de certains produits locaux.

Depuis quelques mois, une nouvelle poussée est ressentie. La dépendance économique du territoire l'a rendu en effet particulièrement sensible à la dévaluation du franc et c'est le secteur alimentaire qui a entraîné une hausse de l'indice général (+ 7 % entre août et novembre 1969). La crainte d'une nouvelle inflation a favorisé le développement d'une politique de concertation entre l'administration et les professionnels et un début d'organisation du commerce local (création de centrales d'achats, coopératives avec réduction des marges bénéficiaires). Les effets se sont rapidement fait sentir puisque la hausse, qui avait atteint 9 % entre août 1969 et février 1970, s'est atténuée depuis.

b) *L'Évolution des emplois et transferts sociaux.*

Jusqu'en 1967, le Centre d'expérimentation du Pacifique a été un employeur de main-d'œuvre important, le nombre des emplois dans le territoire ayant presque doublé (9.700 en 1963, 15.300 en 1967). Depuis 1967, la structure des emplois s'est modifiée, les exigences de la technicité orientant les besoins vers un recrutement métropolitain.

Sur l'économie locale, les conséquences de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique peuvent se résumer par une stabilisation et même une régression du rendement des exploitations agricoles. En 1963, 25.000 tonnes de copra ont été produites ; en 1969, 19.000 tonnes seulement.

Il en est de même pour la vanille : 585 tonnes en 1963, 200 tonnes environ en 1969. Il est vrai qu'en revanche les productions destinées à la consommation locale sont en augmentation lente, mais constante, grâce aux efforts accomplis dans les exploitations. Ceci ne saurait cependant dissiper le malaise actuel, la plupart des ouvriers employés par le Centre d'expérimentation du Pacifique refusant de retourner à la terre, l'absence de capitaux et de techniques ne permettant pas pour le moment d'espérer que la baisse des emplois agricoles sera compensée par une augmentation générale des rendements.

c) Les perspectives offertes par le tourisme et peut-être la pêche.

La chance de la Polynésie dans les années à venir réside sans doute d'abord dans le développement du tourisme.

Au cours du premier semestre 1970, on constate une augmentation moyenne mensuelle d'environ 1 % par rapport aux premiers mois de l'année 1969. Le nombre des touristes faisant escale au cours de croisières de plaisance semble au contraire se stabiliser.

Cette année deux nouveaux hôtels importants viennent d'être construits près de Papeete. L'aéroport est désormais susceptible d'accueillir les nouveaux Boeing 747.

En ce qui concerne la pêche, la richesse des eaux polynésiennes a incité le territoire à diversifier son économie en utilisant ses ressources aquatiques.

Afin de rendre moins dépendant des approvisionnements extérieurs le marché local, des études sont entreprises qui tendent à permettre le développement de la matriculture (élevage de crevettes d'eau douce) et de l'ostréiculture. Les études touchant à l'industrie de la nacre ont abouti après plusieurs années de tâtonnement et permettent son élevage à l'échelon industriel.

Sur le plan de la pêche proprement dite, le territoire souhaitait, depuis de longues années, la constitution d'une industrie de la pêche. Diverses études ont été entreprises : rapport de la S.C.E.T.-Coopération en décembre 1967 sur une étude générale de la pêche en Polynésie française et des possibilités de son développement, et étude récemment effectuée sur une industrie thonière à Tahiti.

Les conclusions de cette dernière étude sont importantes car elles indiquent que l'implantation d'une industrie thonière peut présenter de sérieuses difficultés.

Si les eaux polynésiennes permettaient de développer la pêche du thon, deux problèmes resteraient à résoudre :

En ce qui concerne l'exploitation, il faut prévoir le recrutement et la formation d'une main-d'œuvre locale. Il est d'autre part nécessaire d'intéresser les armements français à ces opérations. Ceci est important car une autre solution poserait des problèmes au niveau des débouchés ; le marché communautaire taxant à 24 % les prises des bateaux de pêche étrangers à la communauté, on ne peut espérer faire appel aux navires étrangers opérant habituellement dans la zone.

Sur le plan des débouchés encore, le haut niveau des coûts de revient tels qu'ils ont pu être prétablis, permet d'affirmer que le marché américain, seul marché ouvert à des importations de thon, ne serait pas accessible à la production polynésienne.

4° Le territoire français des Afars et des Issas.

La prospection du sous-sol du territoire a abouti à la découverte d'indices intéressants en matière de géothermie. Le Bureau de recherches géologiques et minières estime, au point où il en est de ses travaux, que l'énergie produite par la vapeur naturelle contenue dans le sous-sol, dont la chaleur est exceptionnellement élevée, permettrait la production de courant électrique à des prix intéressants en donnant comme sous-produit de l'eau douce dans une région complètement désertique.

a) L'activité du port de Djibouti.

Les opérations d'avitaillement qui représentaient 45 % des recettes portuaires avant la fermeture du canal de Suez en juillet 1967 n'ont pas retrouvé leur niveau antérieur, mais marquent cependant une reprise sensible. Les opérations de soutage ont, en effet, atteint 449.952 tonnes en 1968 et 542.602 tonnes en 1969. Les six premiers mois de 1970 accentuent cette progression (32 % de plus que pendant le premier semestre 1969).

La reprise des débarquements d'hydrocarbures est beaucoup plus nette et ceux-ci devraient atteindre en 1970 la moitié du trafic annuel avant la fermeture du canal (1.863.461 tonnes en 1966).

Les opérations commerciales marquent momentanément le pas (133.000 tonnes traitées pendant les cinq premiers mois de 1970 contre 146.000 tonnes l'année précédente). La répartition entre les embarquements et les débarquements est cependant meilleure (l'écart est passé de 118.209 tonnes en 1968 à 80.541 tonnes en 1969).

Le trafic avec l'Ethiopie tient toujours une place importante dans le trafic commercial : il représente en effet à l'exportation 94,3 % du trafic et à l'importation 69,2 %, marquant pour ce dernier pourcentage une nette progression par rapport à 1969 (52 % du trafic importation total pour l'ensemble de l'année).

En ce qui concerne le trafic général du port, 983 navires ont touché le port en 1968 et en 1969, 960 bâtiments de commerce ont été dénombrés. Pour les cinq premiers mois de 1969 et 1970 les touchées sont passées de 414 bâtiments à 452. Cette reprise de la progression en nombre de navires et également en jauge nette, accentue l'accroissement observé antérieurement des capacités de charge des navires, évolution technique qui a été accélérée par la fermeture prolongée du canal de Suez.

Les efforts accomplis tant pour accroître le rendement des docks que pour améliorer et augmenter les capacités d'accueil du port n'ont évidemment pas permis d'effacer complètement les conséquences de la fermeture du canal de Suez. La progression des recettes portuaires n'a pas encore été suffisante pour assurer l'équilibre du budget autonome du port.

Il est vrai que les travaux entrepris depuis quelques années pour mettre en place de nouveaux postes à quai conçus pour des opérations de dock et de stockage ne se sont achevées qu'en mars dernier.

b) Les efforts accomplis dans l'intérieur du territoire.

Les centres urbains ont été dotés d'équipements scolaires nouveaux, essentiellement grâce au F.I.D.E.S. Il en a été de même pour les dispensaires auxquels plus de 60.000.000 FD ont été consacrés et les prévisions du Plan sont légèrement dépassées. Il convient d'ajouter à cette médecine fixe, la prise en charge depuis 1968, par l'Etat (Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale) de la prévention contre la tuberculose.

Le programme d'hydraulique rurale et pastorale a été poursuivi et a fait l'objet, chaque année, de dotations relativement importantes du F.I.D.E.S. (162.000.000 FD au total, auxquels s'ajoutent 40.000.000 FD pour les adductions d'eau des centres urbains). Les résultats obtenus sont encourageants mais il va sans dire que, dans ce domaine si important de l'hydraulique, ce qui est acquis ne constitue qu'une étape.

5° Les Nouvelles-Hébrides.

L'économie du Condominium franco-britannique ne repose que sur des productions traditionnelles et des perspectives d'avenir qui sont en cours d'étude.

En ce qui concerne les productions traditionnelles il convient surtout de mentionner le coprah et l'élevage, la production de coprah qui semble se stabiliser avoisine 35.000 tonnes par an. La plupart des plantations sont françaises et l'exportation de ce produit s'effectue presque exclusivement vers la France.

Plusieurs projets d'huilerie permettant de valoriser la production sont en cours d'étude.

L'archipel des Nouvelles-Hébrides compte environ 40.000 têtes de bovins. A la différence du coprah, l'élevage des bovins offre des perspectives d'autant plus importantes que certains marchés, notamment le Japon, seraient preneurs. C'est pourquoi de gros efforts sont actuellement entrepris pour accroître le cheptel et en particulier le cheptel qui serait constitué à partir de charolais importés. Il est d'ailleurs envisagé de créer une station de quarantaine et d'élevage pour les charolais qui pourraient ensuite être réexportés vers les pays où la fièvre aphteuse n'existe pas.

Récemment, un certain nombre de productions sont venues s'ajouter à ces activités traditionnelles. Depuis quatre ans environ fonctionne un centre de pêche et de congélation du thon à Santo dont la production atteint 6.000 tonnes.

Enfin, le tourisme commence à se développer grâce au dynamisme d'une société française qui a créé un hôtel important près de Port-Vila.

L'avenir des Nouvelles-Hébrides serait assuré si les recherches actuellement entreprises pour découvrir des métaux non ferreux aboutissaient mais il est encore trop tôt pour porter un jugement sur cette initiative.

S'agissant d'un condominium, le problème de l'enseignement du français a, il y a quelques années, soulevé des inquiétudes. L'enseignement public ne comprenait, en effet, que deux écoles, le reste étant entièrement assuré par la mission catholique des Pères Maristes.

A la suite de la prise en charge par le F. I. D. E. S. des constructions scolaires, l'enseignement français a commencé à se développer et a pu combler notre retard puisque les effectifs de nos écoles (7.000 élèves par an) sont sensiblement les mêmes que ceux des écoles britanniques. Le taux de scolarisation dans l'archipel pour l'ensemble de l'enseignement français et britannique public et privé est actuellement de 82 %.

6° Saint-Pierre-et-Miquelon.

C'est en 1962 qu'a été prise la décision d'améliorer les infrastructures portuaires de Saint-Pierre.

Le Fonds européen de développement (le F. E. D.) a financé l'opération pour 875.000.000 F CFA, permettant la construction d'une série d'ouvrages achevés entre 1965 et 1967 : deux digues de protection ont été édifiées ainsi qu'un quai et un môle, des travaux de dragage ont parallèlement permis l'extension de la rade.

Par ailleurs, le F. I. D. E. S. contribuait de son côté à des aménagements des ouvrages précédemment construits (réalisation du gros œuvre dans les bâtiments du futur frigorifique, aménagement du quai nord du môle du frigorifique).

Il était cependant indispensable, compte tenu des tendances manifestées en matière de technique piscicole (navires, usines, accroissement des capacités) d'assurer à la clientèle du port qu'il serait en mesure de rendre les services attendus.

Sont actuellement pratiquement achevés les équipements techniques du frigorifique de 15.000 mètres carrés, mis à la charge de la société concessionnaire ; un entrepôt de stockage en cours d'achèvement sur le quai de commerce, financé par un prêt de la Caisse centrale de coopération économique pour un montant de 24.000.000 F CFA accroîtra les moyens de stockage en plein air offerts par les terre-pleins du nouveau port. Quant aux structures d'accueil elles-mêmes, elles comprenaient l'allongement du quai de pêche et la réfection du quai de la douane. Il a été tenu compte dans les travaux qui ont débuté en juillet 1970 d'une modification du tracé initialement prévu, qui permettra l'accueil des chalutiers congélateurs fréquentant le port et dont les caractéristiques ont évolué de 70 à 80 et même 100 mètres de longueur. Le coût global de l'ouvrage s'élève à 208 millions de francs CFA. Achevé fin 1971, il comportera l'allongement du quai de commerce sur 150 mètres, à la cote — 7 m, deux points d'accostage seront alors utilisables.

C'est dans un avenir très immédiat, lorsque seront parachevées les installations de stockage, les structures d'accueil (foyers pour marins espagnols et nordiques, quais) et éventuellement mis en service les moyens adéquats de réparation qu'il sera possible d'apprécier pleinement les incidences des réalisations effectuées.

ANNEXE II

L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION INTÉRIEURE BRUTE, DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT ET DES BALANCES COMMERCIALES

1° L'évolution de la production intérieure brute.

DESIGNATION	1967	1968
	(En millions de francs métr.)	
Territoire français des Afars et des Issas.....	146	147
Comores	130	130
Nouvelle-Calédonie	810	(*) 974
Polynésie	665	722

(*) Estimation.

L'essor économique de la Nouvelle-Calédonie est particulièrement frappant alors que dans les autres territoires, en particulier aux Comores, le produit intérieur brut est quasi stationnaire. On constate, cependant, avec satisfaction, une conjoncture favorable à Djibouti, malgré la crise de Suez en 1967.

Ces statistiques approximatives se confirment avec l'évolution du produit intérieur brut.

2° L'évolution du produit intérieur brut.

DESIGNATION	1967	1968
	(Millions de francs métr.)	
Territoire français des Afars et des Issas.....	266	285
Comores	141	142
Nouvelle-Calédonie	885	(*) 1.071
Polynésie	905	(*) 1.018

(*) Estimations.

3° L'évolution des balances extérieures.

DESIGNATION	1967	1968	1969
	(Millions de francs locaux.)		
Saint-Pierre-et-Miquelon (francs C. F. A.) :			
Import	1.918	1.953	2.485
Export	271	256	296
Territoire français des Afars et des Issas (francs Djibouti) :			
Import	7.043	7.428	7.191
Export	2.528	2.579	2.521
Comores (francs C. F. A.) :			
Import	2.062	1.969	2.092
Export	1.152	1.018	1.289
Nouvelle-Calédonie (francs C. F. P.) :			
Import	7.068	8.350	12.098
Export	7.100	10.164	12.733
Nouvelles-Hébrides (francs N. H.) :			
Import	831	908	»
Export	1.064	1.043	1.002
Polynésie (francs C. F. P.) :			
Import	10.230	15.619	10.368
Export	1.169	1.031	1.303